

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

:-

DECRET N° 151 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°139/PR du 16 mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux membres du Gouvernement, aux membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement ;
- VU l'Arrêté N°64/PR/Cab. du 20 juin 1966, nommant le Lieutenant Issifou BOURAIMA en qualité de Chef de Cabinet Militaire ;
- VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Le Chef d'Escadron Benoît Cossi ADANDEDJAN est nommé Commandant du Palais et Chef du Cabinet Militaire du Président de la République.

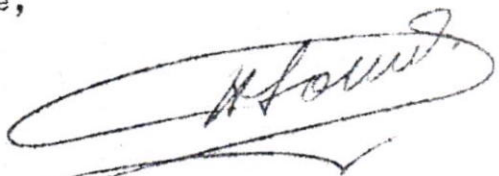
Article 2 - Le présent décret qui abroge l'arrêté N°64/PR/Cab du 20 juin 1966 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 mai 1967

par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - CS 6 - SGG 4 - Cab.Mil.4
Ministères 11 - DGAJL 2 - IAA 1
Gde.Chanc. 1 - DGN 4 - Trésor 4
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - Intéressés 2
EM-FAD 4 - JORD 1.



Général Christophe SOGLO